



**PROCÈS-VERBAL**  
**ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 13 NOVEMBRE 2024**

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska, tenue à la salle du conseil municipal de Saint-Pacôme, au 7, rue Caron, le mercredi 13 novembre 2024, à 19 h, à laquelle assemblée sont présents :

Monsieur Gilles DesRosiers, président, maire et représentant pour Saint-Gabriel-Lalemant  
Monsieur Rémi Faucher, vice-président, conseiller municipal et représentant pour Rivière-Ouelle  
Monsieur Raymond Malo, conseiller municipal et représentant pour Kamouraska  
Madame Mélanie Lévesque, conseillère municipale et substitut pour Mont-Carmel  
Monsieur Benoit St-Jean, conseiller municipal et représentant pour Saint-André-de-Kamouraska  
Monsieur Gilles Plourde, maire et représentant pour Saint-Bruno-de-Kamouraska  
Monsieur Roger Moreau, maire et représentant pour Saint-Germain-de-Kamouraska  
Monsieur Charles Montamat, conseiller municipal et représentant pour Saint-Joseph-de-Kamouraska  
Monsieur Dan Drapeau, conseiller municipal et représentant pour Saint-Onésime-d'Ixworth  
Madame Chantal Boily, conseillère municipale et représentante pour Saint-Pacôme  
Madame Carole Lévesque, conseillère municipale et représentante pour Sainte-Anne-de-la-Pocatière  
Madame Annie Levasseur, mairesse et représentante pour Sainte-Hélène-de-Kamouraska  
Monsieur Gervais Darisse, maire de Saint-André-de-Kamouraska et représentant pour la MRC de Kamouraska  
Monsieur Vincent Bérubé, maire et représentant pour la Ville de La Pocatière  
Monsieur Rémi Pelletier, conseiller municipal et substitut pour la Ville de Saint-Pascal

Tous membres du conseil d'administration et formant quorum.

Est également présente M<sup>me</sup> Danielle Caron, greffière-trésorière adjointe

Dans le but d'alléger le texte, la **Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska** sera ci-après appelée « **La Régie** ».

**1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET CONSTATATION DU QUORUM**

Le président constate le quorum à 19 h 2 et souhaite la bienvenue aux membres présents. L'assemblée est déclarée ouverte.

Les membres déclarent avoir reçu l'avis de convocation dans les délais requis.

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Lecture de l'ordre du jour est faite par le président.

**IL EST PROPOSÉ** par M. Gervais Darisse et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration présents

**88.11.24**

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que reproduit ci-dessous, après avoir ajouté 7 points à l'item Autres sujets :

1. Constatation du quorum et ouverture de l'assemblée
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 16 octobre 2024
4. Approbation des comptes à payer et dépenses incompressibles d'octobre 2024
5. Dépôt de l'état des résultats au 31 octobre 2024
6. Suivi des opérations et plaintes
7. Embauche du directeur-général de la Régie et approbation du contrat de travail
8. Appel d'offres public pour l'acquisition de deux camions de collecte de matières résiduelles, l'un à chargement frontal et l'autre à chargement latéral
9. Appel d'offres public pour l'approvisionnement en diesel requis pour les opérations de la Régie

10. Avis de motion et dépôt du projet de règlement – Règlement numéro 4-2024 édictant le Code d'éthique et de déontologie des fonctionnaires et employés de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska
11. Collecte et transport du carton propre – Projet de conclure une entente avec Récupération Rivière-du-Loup et KRTB inc. (Mathieu Dubé)
12. Assurances de la Régie – Protections à revoir
13. Projet de calendrier 2025 pour les assemblées ordinaires du conseil d'administration de la Régie
14. Affichage sur les bacs et conteneurs dans les municipalités desservies par la Régie
15. Fonds de pension et assurances collectives pour le personnel de la Régie
16. Dépôt de l'Entente intermunicipale relative à la gestion d'un système de collecte sélective de certaines matières résiduelles sur le territoire de la Municipalité de Saint-Alexandre-de-Kamouraska, signée par les deux parties
17. Modèle de règlement sur la régie interne des assemblées du conseil d'administration
18. Date et lieu de la prochaine assemblée
19. Autres sujets
  - 19.1 FQM – Service d'informatique municipale – Proposition pour les modules Paiement direct des fournisseurs et Transmission électronique des bordereaux de paie
  - 19.2 Location de camions – Suivi
  - 19.3 Rapport de Mallette
  - 19.4 Horaires de collecte – Suivi
  - 19.5 Communication adressée aux citoyens
  - 19.6 Ramassage des encombrants
  - 19.7 Fourniture des bacs bleus
20. Période de questions
21. Levée de la séance

### **3. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAL**

IL EST PROPOSÉ par M. Benoit St-Jean et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration présents

**89.11.24**

D'ADOPTER le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 16 octobre 2024 tel que rédigé.

### **4. COMPTES À PAYER ET DÉPENSES INCOMPRESSIBLES D'OCTOBRE 2024 - APPROBATION**

M. le président présente sommairement les documents transmis aux administrateurs dans les délais prescrits. Ces documents seront insérés avec le présent procès-verbal au Livre des procès-verbaux de la Régie.

À une question à ce sujet, M. Faucher répond que la dépense pour les salaires du directeur général et de la greffière-trésorière adjointe pour 2024 sera reportée en 2025.

On vérifiera pour le 300 \$ en négatif en regard de la quote-part pour la municipalité de Saint-Pacôme.

IL EST PROPOSÉ par M. Rémi Pelletier et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration présents

**90.11.24**

D'APPROUVER le paiement des comptes à payer d'octobre au montant de 16 990,77 \$, des incompressibles d'octobre au montant de 16 646,30 \$, et des salaires du 1<sup>er</sup> au 31 octobre 2024 (paies 40 à 44), au montant de 9 706,14 \$, pour un grand total de 43 343,21 \$.

### **5. ÉTAT DES RÉSULTATS AU 31 OCTOBRE 2024 – DÉPÔT**

Un état des résultats au 31 octobre 2024 est déposé. Les membres du conseil d'administration en ont reçu copie avant la présente assemblée et n'ont aucune question à ce sujet.

### **6. SUIVI DES OPÉRATIONS ET DES PLAINTES**

Le responsable des opérations a été appelé pour des bacs bleus renversés par les grands vents à Sainte-Anne-de-la-Pocatière. M. DesRosiers dit que, d'habitude, on ne repasse pas mais que, pour cette fois, la Régie retournerait faire le ramassage. Il a appris après que le responsable des opérations avait été appelé avant et qu'il avait répondu non pour y retourner. Lorsque le personnel de la Régie est retourné, en fin de compte, la plupart des bacs avaient été retirés par les citoyens. M. DesRosiers demande de bien préciser dans les municipalités que c'est le responsable des opérations qu'il faut rejoindre dans de tels cas et non le président. Il ajoute que si une municipalité demande un nouveau ramassage dans le futur, ce sera 175 \$ de l'heure par camion.

Rien d'autre à signaler pour le moment pour ce point.

**7. EMBAUCHE DU DIRECTEUR-GÉNÉRAL DE LA RÉGIE ET APPROBATION DU CONTRAT DE TRAVAIL**

M. Raymond Malo, président du Comité Ressources humaines, souligne que les entrevues réalisées avec ce candidat amènent le comité à recommander son embauche.

**IL EST PROPOSÉ** par M. Vincent Bérubé et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration présents

**91.11.24**

D'ENGAGER M. Anthony Masson, de Québec, pour occuper le poste de directeur général et greffier-trésorier de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska;

D'APPROUVER le contrat de travail tel que rédigé et d'autoriser M. Gilles DesRosiers, président, à signer ledit contrat pour et au nom de la Régie, ainsi que tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

**8. APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR L'ACQUISITION DE DEUX CAMIONS DE COLLECTE DE MATIÈRES RÉSIDUELLES, L'UN À CHARGEMENT FRONTAL ET L'AUTRE À CHARGEMENT LATÉRAL**

CONSIDÉRANT la nécessité pour la Régie de procéder à un appel d'offres public afin d'acquérir deux camions pour bien remplir toutes ses obligations en 2025;

CONSIDÉRANT que les administrateurs confirment avoir pris connaissance à leur satisfaction du devis de l'appel d'offres;

**IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Carole Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration présents

**92.11.24**

D'APPROUVER tel quel le devis relatif à l'« Acquisition de deux camions de collecte de matières résiduelles, l'un à chargement frontal et l'autre à chargement latéral »;

D'AUTORISER l'appel d'offres public relatif au contrat ci-haut mentionné;

DE NOMMER M<sup>me</sup> Danielle Caron, greffière-trésorière adjointe, comme personne responsable de cet appel d'offres pour la Régie.

**9. APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR L'APPROVISIONNEMENT EN DIESEL REQUIS POUR LES OPÉRATIONS DE LA RÉGIE**

M. le président explique qu'on va reporter cet appel d'offres en 2025 afin de nous permettre de connaître de manière la plus juste possible, les besoins de la Régie en quantité de diesel à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025. Cela nous permettra aussi d'évaluer la grandeur requise pour le réservoir.

**10. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT NUMÉRO 4-2024 ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU KAMOURASKA**

M. Dan Drapeau donne un avis de motion de l'adoption, à une assemblée ultérieure du conseil d'administration, du règlement numéro 4-2024 édictant le Code d'éthique et de déontologie des fonctionnaires et employés de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska.

M. Dan Drapeau présente et dépose séance tenante le projet de règlement numéro 4-2024. Des copies de ce projet de règlement seront disponibles dès à présent pour les personnes intéressées qui en feront la demande à la greffière-trésorière adjointe.

**11. COLLECTE ET TRANSPORT DU CARTON PROPRE – PROJET DE CONCLURE UNE ENTENTE AVEC RÉCUPÉRATION RIVIÈRE-DU-LOUP ET KRTB INC. (MATHIEU DUBÉ)**

M. Rémi Faucher était en contact pour ce dossier avec la Ville de Rivière-du-Loup, laquelle agit pour elle-même et pour la MRC de Rivière-du-Loup. Nous n'avons pas pu avoir de copie du contrat signé entre la Ville, la MRC et Récupération Rivière-du-Loup et KRTB inc. Nous préparerons un contrat pour approbation par le conseil d'administration de la Régie lors de l'assemblée du 18 décembre prochain.

Voici les termes sur lesquels M. Faucher et M. Mathieu Dubé se sont entendus : taux horaire de 125 \$, minimum de 790 heures, obligation de ramasser un minimum de 250 tonnes, bonification de 5 % s'il ramasse minimalement 300 tonnes, puis une nouvelle bonification de 7,5 % s'il ramasse 350 tonnes et plus, et pénalité de 10 % s'il ramasse moins de 250 tonnes.

M. Dubé devra fournir à la Régie la liste des clients où il va ramasser le carton propre ainsi que le tonnage levé pour chacun d'eux. Le contrat sera pour une durée d'un an et pourra être renouvelé si Éco Entreprises Québec (ÉEQ) est d'accord. Il sera interdit à M. Dubé de commercialiser le carton ramassé sur le territoire desservi par la Régie; il devra l'apporter chez Via et c'est ÉEQ qui en sera propriétaire. Enfin, M. Dubé ne pourra plus aller récupérer le carton en entrant dans les conteneurs car c'est une pratique qui peut s'avérer dangereuse.

## **12. ASSURANCES DE LA RÉGIE – PROTECTIONS À REVOIR**

Les documents requis pour changer le nom de la Régie sur la police d'assurance ont été transmis à M. Claude Beaulieu, courtier pour Ellipse. En réponse à une question posée par un administrateur à une assemblée antérieure, M. Beaulieu répond que la responsabilité des administrateurs est couverte pour 1 M\$. M. Faucher précise que la Régie doit avoir une assurance-responsabilité de 5 M\$ pour les camions loués.

## **13. PROJET DE CALENDRIER 2025 POUR LES ASSEMBLÉES ORDINAIRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE**

IL EST PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Carole Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration présents

### **93.11.24**

D'APPROUVER le calendrier 2025 des assemblées ordinaires du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Kamouraska tel que proposé, sauf pour l'assemblée prévue le 15 janvier qui sera, après vérification de la disponibilité de la salle, tenue le 21 janvier;

CONSÉQUEMMENT, les dates des assemblées ordinaires pour 2025, qui seront tenues à la salle du Conseil de la MRC, à compter de 19 heures sont les suivantes :

Le 21 janvier 2025  
Le 19 février 2025  
Le 19 mars 2025  
Le 16 avril 2025  
Le 21 mai 2025  
Le 18 juin 2025  
Le 16 juillet 2025  
Le 20 août 2025  
Le 17 septembre 2025  
Le 15 octobre 2025  
Le 12 novembre 2025  
Le 17 décembre 2025.

## **14. AFFICHAGE SUR LES BACS ET CONTENEURS DANS LES MUNICIPALITÉS DESSERVIES PAR LA RÉGIE**

M. DesRosiers explique qu'actuellement la consigne qu'ont les camionneurs c'est qu'ils ne ramassent que les bacs qui portent l'affiche du logo de la Régie. L'affiche avait été apposée par le personnel des cinq municipalités pour lesquelles la Régie avait compétence.

Le fait de poser cette affiche est, pour la municipalité, un outil de contrôle pour s'assurer que le nombre de bacs ramassés lors de la collecte correspond à celui du nombre de bacs taxés aux citoyens.

Après discussion, on convient que la Régie écoulera d'abord la quantité d'affiches disponibles actuellement puis elle fera imprimer pour les municipalités de nouvelles affiches avec le même logo mais avec le nouveau nom de la Régie. Les municipalités seront contactées pour connaître le nombre d'affiches dont elles auront besoin

IL EST PROPOSÉ par M. Roger Moreau et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration présents

### **94.11.24**

DE CONVENIR que l'affiche du logo de la Régie sera apposée sur les bacs à déchets de même que sur les conteneurs (déchets, récupération et matières organiques) du territoire des municipalités et des T.N.O. assujettis à la compétence de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska, et que l'affichage, qui sera fait par le personnel desdites municipalités et de la MRC, devra être complété au 30 juin 2025.

## **15. FONDS DE PENSION ET ASSURANCES COLLECTIVES POUR LE PERSONNEL DE LA RÉGIE**

Le sujet sera traité par le Comité Ressources humaines qui soumettra au conseil d'administration des propositions à ce sujet. Toutefois, on veut prendre le pouls du conseil d'administration à ce sujet.

Actuellement, à la Régie, il n'y a ni fonds de pension ni assurances collectives pour le personnel. Pour que la Régie soit plus attractive et aie plus de facilité à retenir son personnel, il serait intéressant d'offrir des avantages comme ceux-ci. Il faudra décider si l'adhésion aux avantages offerts sera obligatoire ou au choix de l'employé. À ce qu'on a su, la Régie serait admissible aux avantages offerts par la Fédération québécoise des municipalités (FQM). Le Comité Ressources humaines discutera de ce dossier et ramènera des propositions au conseil d'administration, lesquelles, après analyse, pourraient être différentes pour le régime de retraite et pour les assurances collectives.

**16. DÉPÔT DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À LA GESTION D'UN SYSTÈME DE COLLECTE SÉLECTIVE DE CERTAINES MATIÈRES RÉSIDUELLES SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALEXANDRE-DE-KAMOURASKA, SIGNÉE PAR LES DEUX PARTIES**

Madame la greffière-trésorière adjointe dépose devant ce conseil d'administration, la copie de l'Entente intermunicipale relative à la gestion d'un système de collecte sélective de certaines matières résiduelles sur le territoire de la Municipalité de Saint-Alexandre-de-Kamouraska, signée par les deux parties. Une copie de cette entente a aussi été transmise à Éco Entreprises Québec (ÉEQ).

M. Faucher mentionne que, suite à notre demande à ce sujet, la municipalité de Saint-Alexandre-de-Kamouraska a soumis ses conditions pour mettre son camion à notre disposition pour du dépannage en cas de besoin. Entre autres, il y a un souhait de sa part pour une certaine réciprocité, soit la possibilité de disposer d'un camion de la Régie pour du dépannage en cas de besoin. C'est une ouverture à laquelle il serait intéressant de donner suite.

**17. MODÈLE DE RÈGLEMENT SUR LA RÉGIE INTERNE DES ASSEMBLÉES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

La Régie doit adopter ce type de règlement pour ses assemblées. Un projet de règlement écrit sur la base de ce modèle sera proposé pour le dépôt de l'avis de motion à la prochaine assemblée de la Régie.

**18. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE**

La prochaine assemblée du conseil d'administration de la Régie aura lieu le 18 décembre prochain, à 19 h, à la Salle du Tricentenaire, au 111, rue de l'Église, à Rivière-Ouelle.

**19. AUTRES SUJETS**

- 19.1 FQM – Service d'informatique municipale – Proposition pour les modules Paiement direct des fournisseurs et Transmission électronique des bordereaux de paie

IL EST PROPOSÉ par M. Rémi Faucher et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration présents

**95.11.24**

D'AUTORISER l'acquisition auprès du Service d'informatique municipale de la Fédération québécoise des municipalités des modules Paiement direct des fournisseurs et Transmission électronique des bordereaux de paie, pour une dépense de 760 \$, toutes taxes en sus.

- 19.2 Location de camions – Suivi

M. Faucher dit n'avoir aucun suivi ni retour d'appel de la part des compagnies qu'il a contactées à ce sujet. Pourtant il faut continuer les démarches car c'est risqué de débiter l'année 2025 sans avoir un véhicule disponible en cas de bris de l'un de ceux de la Régie. Ce dossier sera pris en charge par le directeur général à son entrée en fonction.

Parlant de camions, on informe le conseil d'administration que, comme l'ouverture des soumissions pour l'appel d'offres concernant l'acquisition des deux camions aura lieu le 16 décembre prochain, un règlement d'emprunt sera préparé pour le dépôt de l'avis de motion lors de l'assemblée ordinaire du 18 décembre prochain.

- 19.3 Rapport de Mallette

M. Faucher a assisté la semaine dernière à la présentation du rapport final de Mallette. Les corrections qu'il avait demandées ont été apportées mais il semble qu'il y en aurait d'autres à faire. De plus, contrairement à ce qu'on pensait, il n'y a pas dans ce rapport

de propositions d'optimisation de circuits théoriques. Une version finale nous parviendra sous peu. Le document sera utile pour le directeur général et greffier-trésorier.

#### 19.4 Horaires de collecte – Suivi

Au vu des horaires de collecte soumis par SSAD, certaines municipalités ont réagi car le nombre de 17 collectes prévu au devis de l'appel d'offres n'est pas suffisant pour couvrir l'année. Conséquemment, on a dû demander à SSAD de prévoir d'ajout d'une collecte pour ces 5 ou 6 municipalités. Lors de sa révision des horaires, M. Faucher a vu aussi d'autres erreurs qu'il a demandé à SSAD de corriger. M. Faucher a eu une version finale de SSAD aujourd'hui et la vérifiera ce soir. Il ajoutera les collectes de la Régie dessus et transmettra le tout demain à Co-éco pour que le calendrier soit finalisé et transmis aux municipalités.

#### 19.5 Communication adressée aux citoyens

M<sup>me</sup> Boily mentionne qu'à Saint-Pacôme, de l'information est donnée aux citoyens par le biais du bulletin municipal et qu'elle peut nous transmettre l'information transmise.

Un bulletin d'information uniforme sera préparé par la Régie pour toutes les municipalités et les 2 T.N.O. qui sont assujettis à sa compétence. Ce bulletin sera soumis pour approbation au Comité Opérations et Communications. Les coûts pour la préparation et l'impression de ce bulletin seront acquittés à même le budget mis par la MRC à la disposition de la Régie. On demandera aux municipalités d'afficher le bulletin sur leur site Internet ainsi que sur leurs réseaux sociaux.

#### 19.6 Ramassage des encombrants

Aux questions de M. Bérubé à ce sujet, M. Faucher répond d'abord que la Régie donnera probablement à contrat le travail d'accompagner notre chauffeur pour la collecte des encombrants sur le territoire. De plus, il précise qu'on demandera au contractuel d'offrir un scénario de service d'urgence que les municipalités pourraient utiliser à leurs frais en cours d'année. On se demande s'il faudrait aussi prévoir un service pour ramasser derrière la collecte des encombrants pour tout ce qui n'a pas été ramassé parce que ce n'était pas qualifié comme encombrant. Cette possibilité est remise en question car ça tend à déresponsabiliser le citoyen.

#### 19.7 Fourniture des bacs bleus

M. Moreau demande si c'est bien ÉEQ qui fournira les bacs bleus à partir de 2025. M. Faucher répond par l'affirmative mais il ajoute que ça peut aller plus tard que le 1<sup>er</sup> janvier, le temps qu'ÉEQ finalise ses ententes avec ses propres fournisseurs.

### 20. PÉRIODE DE QUESTIONS


Comme il n'y a personne dans l'assistance, aucune question n'est adressée au conseil d'administration.

### 21. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par M. Vincent Bérubé et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration présents

96.11.24

DE LEVER l'assemblée à 21 h 1.

  
Gilles DesRosiers  
Président

  
Danielle Caron  
Greffière-trésorière adjointe

Je, soussigné, Gilles DesRosiers, président, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient.

  
Gilles DesRosiers, président